



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 72535

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le grave problème lié à la mise en place des 35 heures, concernant le personnel infirmier diplômé. En effet, dans certains établissements, en particulier dans les maisons de retraites médicalisées, on assiste à une désertion du personnel infirmier qui préfère intégrer certaines structures offrant la possibilité d'exercer durant des journées de 12 heures et ainsi d'assurer les 35 heures hebdomadaires en trois jours dans la semaine. Cette disposition n'est pas autorisée dans ce type d'établissement régi par la convention de 1951. Ils font donc appel à des entreprises d'intérim qui autorisent les journées de 12 heures, mais avec regret, car le travail et le contact avec les pensionnaires sont différents. Il lui demande donc ce qu'il pense faire pour cesser ce marchandage intolérable face à un potentiel infirmier notoirement insuffisant en regard des besoins et mettre toutes les structures sur un pied d'égalité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72535

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 février 2002, page 541